

Séance ordinaire du 6 février 2012

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce sixième jour du mois de février deux mille douze à dix-neuf heure trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Michel Patry, Simon Théberge et Michel Turner formant quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

## **CV-2012-00-38**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 février 2012, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires suivantes prévues aux points 16.8 et 16.9 intitulées :

#### **« Développement**

Acquisition des lots 2 431 603 et 2 431 607 du cadastre du Québec (route du Président-Kennedy, secteur Pintendre) et financement afférent

Réf. : DEV-2012-025

#### **Développement**

Option d'achat du lot 2 286 691 du cadastre du Québec en faveur de la Ville et octroi d'une option d'achat des lots 2 288 038 et 4 836 281 de ce cadastre (route du Pont, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : DEV-2012-036 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

#### **« Environnement et infrastructures**

Adoption du budget 2012 de la Société de transport de Lévis

Réf. : EI-2012-010

#### **Vie communautaire**

Appui à la Maison des aînés

Réf. : DVC-SOC-2012-007 »

Adoptée à l'unanimité

## **CV-2012-00-39**

### **Période de questions**

Environ 35 personnes assistent à la séance. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

---

**CV-2012-00-40****Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2011**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 16 janvier 2012.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-41****Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 19 décembre 2011 et des séances ordinaires des 16, 17 et 24 janvier 2012**

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 19 décembre 2011, 16, 17 et 24 janvier 2012 est déposé.

---

**CV-2012-00-42****Appui à la Municipalité régionale de comté de L'Islet**

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'appuyer les démarches de la Municipalité régionale de comté de L'Islet entreprises auprès de Vidéotron et visant l'obtention du signal des stations TVA, SRC et V en provenance de la région de Québec.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-43****Retraite progressive d'un employé du Service de l'évaluation et entente à intervenir à cet effet avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, SCFP**

Réf. : [RH-2012-001](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'autoriser la retraite progressive de Laval Ouellet, technicien en évaluation du Service de l'évaluation, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir à cet effet avec le Syndicat canadien de la fonction

publique, section locale 2927, SCFP, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2012-001.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-44**

##### **Retraite progressive d'une employée du Service des sports et du plein air et entente à intervenir à cet effet avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, SCFP**

Réf. : [RH-2012-002](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontange  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser la retraite progressive d'Andrée Beaulieu, secrétaire de gestion du Service des sports et du plein air, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir à cet effet avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2012-002.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-45**

##### **Adoption de la politique de dotation**

Réf. : [RH-2011-091](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'adopter la politique de dotation, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2011-091.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-46**

##### **Adoption de la politique d'accueil et d'intégration**

Réf. : [RH-2011-159](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter la politique d'accueil et d'intégration, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2011-159.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-47**

**Titularisation d'un chef de division de la Direction du service de la sécurité incendie**

Réf. : [RH-2012-017](#)

ATTENDU l'évaluation de son supérieur immédiat ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De titulariser François Dubé au poste régulier à temps complet de chef de division de la Direction du service de la sécurité incendie, au salaire de la classe 3, échelon 2, et aux autres conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail du personnel cadre.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-48**

**Modification de la classe salariale de certaines classes d'emploi et modification de certaines classes d'emploi**

Réf. : [RH-2012-007](#) et [RH-2012-007-C-1](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De modifier la classe salariale des classes d'emploi indiquées en annexe à la fiche de prise de décision RH-2012-007, ainsi que certaines classes d'emploi selon la recommandation du comité paritaire de réévaluation.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-49**

**Dépôt du rapport du vérificateur général relatif aux dépenses autorisées**

Le rapport des dépenses autorisées par le vérificateur général est déposé.

---

**CV-2012-00-50**

**Abrogation de la résolution CV-2011-05-54 « Addenda au protocole d'entente relatif à l'agrandissement du centre Bruno-Verret », réf. : DEV-2011-076**

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier  
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'abroger la résolution CV-2011-05-54 « Addenda au protocole d'entente relatif à l'agrandissement du centre Bruno-Verret ».

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-51**

**Détermination de la date et de la procédure d'audition des appels des décisions du comité de démolition refusant la démolition des bâtiments situés au 32-34 et au 36-38-40-40A, côte du Passage (secteur Lévis)**

Réf. : [AGR-2012-005](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De fixer au 26 mars 2012 à 18 h 30, la date d'audition de l'appel de la décision du comité de démolition rendue le 20 décembre 2011 refusant la démolition du bâtiment situé au 32-34, côte du Passage (secteur Lévis).

De fixer au 26 mars 2012 à 18 h 30, la date d'audition de l'appel de la décision du comité de démolition rendue le 20 décembre 2011 refusant la démolition du bâtiment situé au 36-38-40-40A, côte du Passage (secteur Lévis).

D'établir la procédure d'audition des appels de ces deux décisions, telle qu'elle est énoncée à l'annexe 3 de la fiche de prise de décision AGR-2012-005.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-52**

**Modification de la résolution CV-2011-12-96 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec », réf. : DG-2011-140**

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De modifier la résolution CV-2011-12-96 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec » par la suppression du nom « Anne Ladouceur, ».

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-53**

**Autorisation à une conseillère aux fins de sa participation au colloque Les arts et la ville**

Réf. : [DG-2012-001](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser la conseillère Dominique Maranda à participer au colloque Les arts et la ville qui se tiendra du 16 au 18 mai 2012 à Rouyn-Noranda.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-54****Prêt de la salle du conseil par l'école secondaire de L'Aubier dans le cadre du programme *Citoyens du monde***Réf. : [DG-2012-005](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De prêter gracieusement la salle du conseil à l'école secondaire de L'Aubier dans le cadre du programme *Citoyens du monde* le 22 mars 2012, pour la tenue de ses activités auprès des jeunes.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-55****Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de Les amis du juvénat inc.**Réf. : [DG-2011-158](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Janet Jones, Michel Turner et Simon Théberge à participer à l'activité organisée au bénéfice de Les amis du juvénat inc. qui aura lieu le 10 février 2012 à Saint-Romuald et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-56****Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice du Club lions Saint-Romuald inc.**Réf. : [DG-2011-171](#) et [DG-2011-171-C-1](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Robert Maranda, Michel Patry et Simon Théberge à l'activité organisée au bénéfice du Club lions Saint-Romuald inc. qui aura lieu le 18 février 2012 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-57****Aide financière au Groupe scout de Charny (district Rive-Sud/Beauce) inc.**Réf. : [DG-2012-006](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'accorder une aide financière de 1 600 \$ au Groupe scout de Charny (district Rive-Sud/Beauce) inc. pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-58****Dotation du poste de directeur des Ressources humaines**Réf. : [DG-2012-007](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'autoriser le remplacement de Claude Guérin, directeur des Ressources humaines, et d'autoriser le directeur général à procéder à la dotation du poste.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-59****Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec**Réf. : [DG-2012-010](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De renouveler l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec, incluant le service offert par le Centre de ressources municipales.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-60****Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de Ressources-naissances et aide financière à cet organisme**Réf. : [DG-2012-008](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet, Guy Dumoulin, Janet Jones, Dominique Maranda et Michel Turner à participer à

l'activité organisée au bénéfice de Ressources-naissances qui aura lieu le 12 avril 2012 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

D'accorder une aide financière de 1 150 \$ à cet organisme pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-61**

**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Fondation jeunesse Chaudière-Appalaches et aide financière à cet organisme**

Réf. : [DG-2012-009](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Michel Patry et Michel Turner à participer à l'activité organisée au bénéfice de la Fondation jeunesse Chaudière-Appalaches qui aura lieu le 8 mai 2012 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

D'accorder une aide financière de 1 550 \$ à cet organisme pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-62**

**Aide financière à la Fête de la famille et des voisins de St-Rédempteur**

Réf. : [DG-2012-014](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'accorder une aide financière de 2 500 \$ à la Fête de la famille et des voisins de St-Rédempteur pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-63**

**Appui au mémoire de la Communauté métropolitaine de Québec portant sur le Projet de loi n° 34 *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires***

Réf. : [DG-2012-015](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard



D'appuyer le mémoire de la Communauté métropolitaine de Québec déposé le 1<sup>er</sup> février 2012 à la Commission de l'aménagement du territoire, lors des consultations particulières et auditions publiques portant sur le projet de loi no. 34, *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*, présenté à l'Assemblée Nationale, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DG-2012-015.

De transmettre la présente résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la Communauté métropolitaine de Québec.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-64**

##### **Aide financière au Club tae kwon-do Pointe-Lévy inc.**

Réf. : [DG-2011-161](#) et [DG-2011-161-C-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claud Bouchard  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'accorder une aide financière de 1 700 \$ au Club tae kwon-do Pointe-Lévy inc. pour aider cet organisme à maintenir ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-65**

##### **Détermination de zones d'arrêt et installation de panneaux d'arrêt**

Réf. : [EI-GEN-2012-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité de circulation de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De déterminer des zones d'arrêt et décréter l'installation de panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

- 238° sur la rue des Ronces, à l'intersection de la rue des Frênes Nord, en direction sud-ouest, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon;
- 239° sur la rue des Ronces, à l'intersection de la rue des Bourdaines, en direction nord-est, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon;
- 240° sur la rue des Bourdaines, à l'intersection de la rue des Frênes Nord, en direction sud-ouest, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-66**

**Financement de la dépense relative à la caractérisation environnementale du lot 3 891 627 du cadastre du Québec (1365, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas) et demande de subvention au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du programme ClimatSol**

Réf. : [EI-2012-001](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda  
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

De financer la dépense relative à la caractérisation environnementale du lot 3 891 627 du cadastre du Québec (phases I et II) au montant maximal de 18 700 \$ à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

De présenter une demande de subvention au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la caractérisation environnementale de ce lot dans le cadre du programme ClimatSol, et s'il y a lieu, pour la réalisation d'un plan de réhabilitation et de travaux de réhabilitation de ce lot, et d'autoriser un représentant de la Direction de l'environnement et des infrastructures à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-67**

**Financement de la dépense relative à la caractérisation environnemental du lot 2 384 079 du cadastre du Québec (rue Saint-François, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) et demande de subvention au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du programme ClimatSol**

Réf. : [EI-2012-002](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De financer la dépense relative à la caractérisation environnementale du lot 2 384 079 du cadastre du Québec (phases I et II) au montant maximal de 16 500 \$ à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

D'autoriser la Direction de l'environnement et des infrastructures à présenter une demande de subvention au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la caractérisation environnementale de ce lot 2 384 079 du cadastre du Québec (phases I et II) dans le cadre du programme ClimatSol, et, s'il y a lieu, pour la réalisation de travaux de réhabilitation de ce lot.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-68**

**Financement de la dépense relative à la caractérisation environnementale du lot 2 695 714 du cadastre du Québec (975, rue Commerciale, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et demande de subvention au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du programme ClimatSol**

Réf. : [EI-2012-003](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De financer la dépense relative à la caractérisation environnementale du lot 2 695 714 du cadastre du Québec (phases I et II) au montant maximal de 16 500 \$ à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

D'autoriser la Direction de l'environnement et des infrastructures à présenter une demande de subvention au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la caractérisation environnementale de ce lot (phases I et II) dans le cadre du programme ClimatSol, et s'il y a lieu, pour la réalisation de travaux de réhabilitation de ce lot.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-69**

**Financement de la dépense relative à l'acquisition de véhicules et d'équipements**

Réf. : [EI-EM-2012-004](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

Pour financer la dépense relative à l'acquisition de véhicules et équipements pour la Direction du service de police, d'affecter un montant de 200 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de trois ans, par versements égaux et ce, à compter de l'an 2013 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-70**

**Engagement à l'égard des ouvrages de gestion des eaux pluviales du projet de développement Centre des fleurs (phase I)**

Réf. : [EI-GEN-2012-008](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévues au projet de développement Centre des fleurs (phase I) et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-71**

**Décret de travaux d'aménagement de l'immeuble situé au 2309, chemin du Fleuve (secteur Saint-Romuald)**

Réf. : [EI-BI-2011-019](#), [EI-BI-2011-019-C-1](#), [EI-BI-2011-019-C-2](#) et [EI-BI-2011-019-C-3](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

De décréter des travaux d'aménagement de l'immeuble situé au 2309, chemin du Fleuve (secteur Saint-Romuald).

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-72**

**Acceptation du rapport financier concernant l'entretien de la Route verte pour l'exercice financier de 2011**

Réf. : [EI-2012-007](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claud Bouchard  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'accepter le rapport financier concernant l'entretien de la Route verte sur l'ensemble du territoire de la ville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision EI-2012-007.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-73**

**Engagements à l'égard du projet d'aménagement d'un parc de maisons mobiles dans le secteur Saint-Nicolas**

Réf. : [EI-2012-014](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De certifier au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville est en accord avec le projet d'aménagement d'un parc de maisons mobiles sur une partie du lot 1 962 478 du cadastre du Québec.

D'autoriser le dépôt par Les placements D.T. inc. au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs des demandes d'autorisation requises en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de*

*l'environnement* (L.R.Q., c.Q-2) pour l'exécution de travaux sur le lot 1 962 478 du cadastre du Québec dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc de maisons mobiles sur une partie de ce lot.

De s'engager envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à ce que la Ville demeure propriétaire de la partie du lot 1 962 478 du cadastre du Québec identifiée en vert sur le plan joint en annexe à la présente résolution et conserve cette partie de lot à l'état naturel.

De s'engager envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à procéder à l'acquisition des parties du lot 3 805 577 du cadastre du Québec identifiées en jaune sur le plan joint en annexe à la présente résolution dans les 12 mois suivant la délivrance du certificat d'autorisation exigé en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et à conserver ces parties de lot à leur état naturel.

De s'engager envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à obtenir une servitude à des fins de conservation sur la partie du lot 1 962 472 du cadastre du Québec identifiée en rouge sur le plan joint en annexe à la présente résolution ou de procéder à son acquisition et à sa conservation à l'état naturel.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-74**

##### **Affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance**

Réf. : [EI-2012-015](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'affecter un montant de 100 000 \$ provenant de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance aux postes de dépenses en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision EI-2012-015, et ce, afin d'assumer les coûts reliés au remplacement et à la réparation de biens de la Ville assurés ou non assurés endommagés à la suite d'un sinistre.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-75**

##### **Protocole d'entente à intervenir avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour le projet d'aménagement de l'Innoparc de Lévis (phase I)**

Réf. : [EI-GEN-2012-005](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Michel Patry

De conclure le protocole d'entente à intervenir avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, pour le projet d'aménagement de l'Innoparc (phase I), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision EI-GEN-2012-005 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-76**

#### **Désignation d'un signataire des documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement***

Réf. : [EI-GEN-2012-014](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'autoriser le directeur général ou en son absence, le directeur général adjoint – développement viable, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, y compris l'attestation d'exactitude.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-77**

#### **Détermination de zones d'arrêt et installation de panneaux d'arrêt**

Réf. : [EI-GEN-2012-017](#)

ATTENDU la recommandation du comité de circulation de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De déterminer des zones d'arrêt et décréter l'installation de panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

- 241° sur la rue des Hauts-Bois, à l'intersection de la rue des Grès, en direction sud-est, dans le secteur Saint-Romuald;
- 242° sur la rue Saint-Maurice, à l'intersection de la rue Saint-Louis-de-France, en direction nord-ouest, dans le secteur Lévis;
- 243° sur la rue des Moissons, à l'intersection de la rue Wilfrid-Carrier, en direction nord et sud, dans le secteur Lévis.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-78****Aide financière à des organismes de la communauté**Réf. : [DVC-ART-2012-002](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée en regard de leur nom, selon les modalités de versements prévus en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2012-002, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

• École de musique l'accroche notes	7 870 \$
• École de danse élédanse inc.	3 515 \$
• Choeur la bruyante	1 250 \$
• Choeur du cégep de Lévis-Lauzon	5 000 \$
• Chorale les messagers du gospel	10 440 \$
• Le groupe TRAQ	3 500 \$

Adoptée à l'unanimité

**CV-2012-00-79****Convention à intervenir avec la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine concernant le versement d'une aide financière pour le développement des collections des bibliothèques**Réf. : [DVC-BIB-2011-019](#) et [DVC-BIB-2011-019-C-1](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De conclure la convention à intervenir avec la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine concernant le versement d'une aide financière pour le développement des collections des bibliothèques, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-BIB-2011-019 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cette convention.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2012-00-80****Aide financière à des organismes de la communauté**Réf. : [DVC-SOC-2012-004](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par la conseillère Ann Jeaffrey

D'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée en regard de leur nom, selon les modalités de versements prévus en annexe à la fiche de prise de décision DVC-SOC-2012-004, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

• Club FADOQ Christ-Roi Lévis inc.	5 150 \$
• Personnes handicapées en action de la Rive-Sud	16 740 \$
• Centre aide et prévention jeunesse de Lévis	165 206 \$
• Service d'entraide de Pintendre	8 247 \$
• Maison de la famille Rive-Sud	10 629 \$
• Corporation de la vie communautaire de Pintendre	2 700 \$
• Loisirs de Bienville inc.	1 380 \$
• Comptoir le grenier	14 888 \$
• Le comptoir d'aide le fouillis inc.	1 100 \$
• Magasin général Rive-Sud société Saint-Vincent-de-Paul	2 000 \$
• Centre d'action bénévole Bellechasse-Lévis-Lotbinière	17 410 \$
• L'oeuvre des loisirs de Christ-Roi, Lévis, inc.	2 760 \$
• Alliance-jeunesse Chutes-de-la-Chaudière	152 625 \$
• La maison des jeunes de Charny inc.	21 085 \$
• La ruche de St-Romuald inc.	15 888 \$
• La maison des jeunes de St-Jean Chrysostome inc.	45 257 \$
• Association des personnes handicapées de Lévis inc.	12 114 \$
• Maison de la famille Chutes Chaudière	17 322 \$
• Le comité de citoyens du parc Lavoisier 2002	2 500 \$
• Le service d'entraide de Charny inc.	13 496 \$
• Service d'entraide de Breakeyville	7 805 \$
• Service d'entraide de St-Jean-Chrysostome	8 194 \$
• Service d'entraide de St-Romuald inc.	16 870 \$
• Le club de l'âge d'or de St-Romuald-d'Etchemin	6 000 \$
• Le comité des loisirs de la p'tite école inc.	7 427 \$
• La maison des jeunes de St-Étienne-de-Lauzon inc.	22 724 \$
• Service d'entraide Bernières-St-Nicolas inc.	5 890 \$
• Amalgame MDJ Ouest	45 158 \$
• La maison des jeunes l'azymut Est*Ouest	30 112 \$
• Le club du nouvel âge de St-Nicolas inc.	2 800 \$
• Service d'entraide St-Étienne	3 946 \$
• Service d'entraide de St-Rédempteur inc.	4 115 \$

Adoptée à l'unanimité

## CV-2012-00-81

### Financement de la dépense relative à certains honoraires juridiques

Réf. : [FSA-2012-001](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De financer les dépenses à survenir en 2012 relatives à une contestation judiciaire ou à un litige à l'égard d'événements antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2002, par une appropriation équivalente des excédents de fonctionnement accumulés non spécifiquement appropriés ou réservés des municipalités concernées jusqu'à concurrence de ces excédents de fonctionnement accumulés et, advenant le cas où l'excédent de fonctionnement accumulé d'une municipalité est insuffisant, d'imputer cette dépense à l'année 2012 et d'ajuster en conséquence la taxe spéciale sur la dette en 2013.

Adoptée à l'unanimité



**CV-2012-00-82****Dépôt du rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2011**Réf. : [FSA-2012-005](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur

Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De prendre acte du rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2011 prévu à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2012-00-83****Affectation de la réserve financière pour les salaires des employés en assignation temporaire**Réf. : [FSA-TRE-2012-005](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'affecter un montant de 1 965,94 \$ provenant de la réserve financière pour les salaires des employés en assignation temporaire, pour la période allant du 24 juillet au 31 décembre 2011, aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision FSA-TRE-2012-005.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2012-00-84****Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aliénation des lots 2 848 560 et 2 848 650 du cadastre du Québec (chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**Réf. : [URBA-2012-001](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aliénation des lots 2 848 560 et 2 848 650 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-2012-001.

D'indiquer à cette commission qu'il s'agit de l'espace disponible le plus approprié compte tenu qu'il s'agit d'une aliénation de lots adjacents.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2012-00-85****Participation de la Ville au projet de logements sociaux de la Coopérative de solidarité Les nouveaux espaces**

Réf. : [URBA-2012-009](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De participer au projet de logements sociaux de la Coopérative de solidarité Les nouveaux espaces qui sera situé sur le lot 2 222 619 du cadastre du Québec ceinturé par les rues Châteaubriand, Victor-Hugo et Fontenelle (secteur Lévis), dans le cadre du programme *AccèsLogis Québec*, cette participation représentant un maximum de 15 % du montant total du coût du projet attesté par la Société d'habitation du Québec à être versé sous la forme d'une subvention accordée dans le cadre du programme complémentaire au programme *AccèsLogis Québec – Volet social et communautaire* visé au règlement RV-2004-02-83, en soustrayant s'il y a lieu, les montants suivants du montant de la contribution de la Ville :

- le don du terrain (selon la valeur marchande établie par un tiers);
- le montant total des frais relatifs à des services professionnels assumés par la Ville et reconnus par la Société d'habitation du Québec;
- les frais d'émission du permis de construction assumés par la Ville;
- tous les autres frais assumés par la Ville et reconnus par la Société d'habitation du Québec;

et ce, conditionnellement à la conformité de ce projet aux règlements d'urbanisme, de même qu'à toute autre norme par ailleurs applicable.

D'assumer 10 % du montant du supplément au loyer, et ce, pour 50 % maximum des logements prévus au projet pendant les cinq premières années.

Adoptée à l'unanimité

## **CV-2012-00-86**

### **Recommandation relative à des travaux sur le site patrimonial situé au 1586, route Marie-Victorin (secteur Saint-Nicolas)**

Réf. : [URBA-2012-015](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser les travaux de rénovation d'une résidence située au 1586, route Marie-Victorin (secteur Saint-Nicolas), et ce, tel que décrits aux croquis fournis par le conseiller en architecture de la Ville, datés des 3 et 14 novembre 2011, d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'aménagement, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision URBA-2012-015, assurant le respect des objectifs et critères des règlements applicables à l'égard de la nature des travaux suivants :

- remplacer l'ensemble de la fenestration du corps principal par des fenêtres à battant ;
- modifier la configuration de la fenestration du garage (annexe) selon l'une ou l'autre des options proposées (les nouvelles fenêtres pourraient aussi être à battant, quatre carreaux avec carrelage appliqué sur la face extérieure du verre) ;
- remplacer l'ensemble des portes par des portes avec large

panneaux vitrés fixes (avec ou sans caissons), installées dans un cadre mince ;

- installer de nouvelles porte-patio à larges montants ou portes françaises sur les élévations arrière de l'annexe;
- ajout d'une lucarne sur le versant arrière, de mêmes dimensions que celles situées à l'avant ;
- optionnel : Ajout de deux petites fenêtres (environ 16'' x 18'') dans le haut des pignons, centrées sur le faîte ;
- remplacer les bardeaux d'asphalte par des nouveaux de couleur noirs ;
- ajout d'une porte avec panneau vitré fixe et caissons sur la façade latérale de l'annexe (côté piscine) ;
- remplacer le revêtement extérieur par un revêtement extérieur en déclin de bois de couleur pâle incluant les précisions illustrées sur les croquis fournis par le conseiller en architecture et datés du 14 novembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

### **CV-2012-00-87**

#### **Acquisition de servitudes sur une partie des lots 4 365 324 et autres du cadastre du Québec et renonciation au bénéfice de servitudes (route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)**

Réf. : [DEV-2012-001](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda

Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

D'acquérir à titre gratuit les servitudes d'utilités publiques suivantes :

- sur une partie du lot 4 365 324 du cadastre du Québec d'une superficie de 201,2 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan de Sébastien Roy, arpenteur-géomètre, minute 261, en faveur du lot 2 245 253 de ce cadastre, aux conditions prévues à la fiche de prise de décision DEV-2012-001, de renoncer au bénéfice de la servitude publiée à Lévis sous le 123 555 et affectant ce lot;
- sur une partie du lot 1 961 602 du cadastre du Québec d'une superficie de 197,7 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan de Sébastien Roy, arpenteur-géomètre, minute 259, en faveur du lot 2 244 923 de ce cadastre, aux conditions prévues à cette fiche de prise de décision, de renoncer au bénéfice de la servitude publiée à Lévis sous le 123 559 et affectant ce lot;
- sur une partie du lot 1 963 293 du cadastre du Québec d'une superficie de 297,2 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan de Sébastien Roy, arpenteur-géomètre, minute 264, en faveur du lot 2 244 922 de ce cadastre, aux conditions prévues à cette fiche de prise de décision, de renoncer au bénéfice de la servitude publiée à Lévis sous le 123 553 et affectant ce lot;
- sur une partie du lot 4 722 786 du cadastre du Québec d'une superficie de 95,2 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan de Sébastien Roy, arpenteur-géomètre, minute 269, en faveur du lot 2 244 919 de ce cadastre, aux conditions prévues à cette fiche de prise de décision, de

renoncer au bénéfice de la servitude publiée à Lévis sous le 123 558 et affectant ce lot;

- sur une partie du lot 1 964 644 du cadastre du Québec d'une superficie de 124,2 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan de Sébastien Roy, arpenteur-géomètre, minute 270, en faveur du lot 2 244 919 de ce cadastre, aux conditions prévues à cette fiche de prise de décision, de renoncer au bénéfice de la servitude publiée à Lévis sous le 123 556 et affectant ce lot;
- sur une partie du lot 1 964 395 du cadastre du Québec d'une superficie de 164,1 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan de Sébastien Roy, arpenteur-géomètre, minute 272, en faveur du lot 2 244 915 de ce cadastre, aux conditions prévues à cette fiche de prise de décision, de renoncer au bénéfice de la servitude publiée à Lévis sous le 123 551 et affectant ce lot;
- sur une partie du lot 1 964 403 du cadastre du Québec d'une superficie de 201,8 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan de Sébastien Roy, arpenteur-géomètre, minute 273, en faveur du lot 2 244 914 de ce cadastre, aux conditions prévues à cette fiche de prise de décision, de renoncer au bénéfice de la servitude publiée à Lévis sous le 123 554 et affectant ce lot;

les frais relatifs à ces transactions à être assumés par la Ville et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-88**

##### **Affectation de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique**

Réf. : [DEV-2012-029](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'affecter un montant de 25 000 \$ provenant de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au poste de dépenses indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2012-029, et ce, afin d'assumer les dépenses relatives aux frais afférents à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-89**

##### **Modification de la résolution CV-2011-11-32 « Cession de servitudes sur une partie des lots 2 060 596 et autres du cadastre du Québec en faveur de Bell Canada »**

Réf. : [DEV-2012-031](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De modifier la résolution CV-2011-11-32 « Cession de servitudes sur une partie des lots 2 060 596 et autres du cadastre du Québec en faveur de Bell Canada » :

- par le remplacement, dans le titre, des mots « des lots 2 060 596 » par les mots « des lots 2 220 543 »;
- par l'insertion, après la référence « DEV-2011-210 » des mots « , à l'exclusion de la partie du lot 2 060 596 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 7,4 mètres carrés, »

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2012-00-90**

**Modification de l'assiette de la servitude d'aqueduc et d'égout grevant le lot 3 021 697 du cadastre du Québec et établissement d'une servitude de passage sur une partie de ce lot (rue Vaudreuil, secteur Lévis)**

Réf. : [DEV-2012-034](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De consentir à la modification de l'assiette de la servitude d'aqueduc et d'égout désignée à l'acte de servitude publié à Lévis sous le numéro 90 397 et affectant le lot 3 021 697 du cadastre du Québec, et ce, de façon à ce que la nouvelle assiette de cette servitude soit établie sur une partie du lot 3 021 697 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 103,2 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-034, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

D'acquérir à titre gratuit une servitude de passage sur une partie du lot 3 021 697 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 52,8 mètres carrés, en faveur du lot 3 019 740 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2012-00-91**

**Acceptation de l'offre d'achat du lot 3 763 932 du cadastre du Québec (rues de l'Etchemin et de Vulcain, secteur Saint-Romuald)**

Réf. : [DEV-2012-009](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle  
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De confirmer que le lot 3 763 932 du cadastre du Québec n'est plus affecté à l'utilité publique.

D'accepter l'offre d'achat de Acier Picard inc. du lot 3 763 932 de ce cadastre, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2012-009, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreuse et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-92**

##### **Acceptation de l'offre d'achat d'une partie du lot 4 871 081 du cadastre du Québec (Parc industriel Bernières)**

Réf. : [DEV-2012-013](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'accepter l'offre d'achat de Entrepasage services plus inc. d'une partie du lot 4 871 081 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2012-013, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreuse et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimonial et historique.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-93**

##### **Acceptation de l'offre d'achat de deux parties du lot 4 871 081 du cadastre du Québec (Parc industriel Bernières)**

Réf. : [DEV-2012-015](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'accepter l'offre d'achat de 2869-6755 Québec inc. de deux parties du lot 4 871 081 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2012-015, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreuse et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimonial et historique.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-94**

##### **Affectation d'une partie des lots 2 432 933 et autres du cadastre du Québec à l'utilité publique (rue Saint-Georges, secteur Lévis)**

Réf. : [DEV-2012-038](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De décréter que les parties des lots 2 432 933, 2 433 094, 2 433 104, 2 433 337 et 2 434 474 du cadastre du Québec acquises par la Ville sont affectées à l'utilité publique, telles qu'elles sont décrites à la fiche de prise de décision DEV-2012-038, conditionnellement à leur acquisition.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-95**

**Modification de la résolution CV-2011-12-40 « Cession d'une servitude sur une partie du lot 3 599 746 du Cadastre du Québec en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec (rue projetée Puccini, secteur Lévis) »**

Réf. : [DEV-2012-040](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De modifier la résolution CV-2011-12-40 « Cession d'une servitude sur une partie du lot 3 599 746 du Cadastre du Québec en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec (rue projetée Puccini, secteur Lévis) » :

- par le remplacement, dans le titre, des mots et du nombre « du lot 3 599 746 » par les mots et les nombre « des lots 3 599 745 et 3 599 746 »;
- par le remplacement du texte de la résolution par le suivant :
 

« De confirmer que les parties des lots 3 599 745 et 3 599 746 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 310,8 mètres carrés, telles qu'elles sont montrées sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2012-040, ne sont plus affectées à l'utilité publique et de céder, à titre gratuit, une servitude de passage de lignes de télécommunication et de distribution d'énergie électrique sur ces parties de lots en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion immobilière CSB inc. et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet. »

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-00-96**

**Autorisation aux membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités de la Chambre de commerce de Lévis**

Réf. : [DEV-2012-041](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'autoriser tous les membres du conseil de la Ville à participer aux activités prévues à l'entente triennale intervenue avec la Chambre de commerce de

Lévis, telles qu'elles sont énumérées à la fiche de prise de décision DEV-2012-041, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission de chacune de ces activités.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-00-97**

**Avis de motion du Règlement RV-2012-11-44 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement**

Réf. : [EI-GEN-2012-001](#)

Le conseiller Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-44 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Étienne-Plante (secteur Charny), d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Saint-Narcisse (secteur Lévis) et de limiter le stationnement à 60 minutes sur une autre partie de la rue Saint-Narcisse.

---

**CV-2012-00-98**

**Avis de motion du Règlement RV-2012-11-45 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit**

Réf. : [EI-GEN-2012-001](#)

Le conseiller Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-45 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit.

Ce règlement a pour objet d'interdire le virage à droite au feu rouge à l'approche nord de l'intersection du chemin du Sault et du boulevard de la Rive-Sud (secteur Saint-Romuald).

---

**CV-2012-00-99**

**Avis de motion du Règlement RV-2012-11-46 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement**

Réf. : [EI-GEN-2012-006](#)

Le conseiller Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-46 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Montfort (secteur Saint-Romuald).

---

**CV-2012-01-00**

**Avis de motion du Règlement RV-2012-11-47 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02**



Réf. : [AGR-2011-061](#)

Le conseiller Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-47 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02.

Ce règlement a pour objet de déléguer les pouvoirs du comité exécutif en matière d'embauche, de titularisation et de congé sans solde au directeur des Ressources humaines et de lui accorder le pouvoir de les subdéléguer à un fonctionnaire.

---

#### **CV-2012-01-01**

**Avis de motion du Règlement RV-2012-11-48 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques**

Réf. : [DG-2012-013](#)

Le conseiller Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-48 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques.

Ce règlement a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 913 000 \$, d'un terme de trois ans, et par un emprunt n'excédant pas la somme de 402 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursables par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables du territoire de la Ville.

---

#### **CV-2012-01-02**

**Avis de motion du Règlement RV-2012-11-49 décrétant des travaux relatifs à la construction des liens routiers F et G et l'acquisition d'un terrain requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt**

Réf. : [EI-GEN-2012-012](#)

Le conseiller Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-49 décrétant des travaux relatifs à la construction des liens routiers F et G et l'acquisition d'un terrain requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt.

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux permanents relatifs à la construction des liens routiers F et G et l'acquisition d'un terrain requis pour l'exécution de ces travaux et pour financer cette dépense, de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 9 500 000 \$ d'un terme de 20 ans, remboursable par une taxe spéciale imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables du territoire de la Ville.

---

#### **CV-2012-01-03**

**Avis de motion du Règlement RV-2012-11-50 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement**

Réf. : [EI-GEN-2012-017](#)

Le conseiller Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-50 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Bussières (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville), d'interdire le stationnement sur une partie des rues Barrette et Édouard-Curodeau (secteur Saint-Romuald), d'interdire en alternance le stationnement sur les rues Montcalm, de Billy et Saint-Maurice (secteur Lévis), d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Saint-Cyrille (secteur Saint-Jean-Chrysostome) et d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Irma-LeVasseur (secteur Charny).

#### **CV-2012-01-04**

**Avis de motion du Règlement RV-2012-11-51 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas**

Réf. : [EI-GEN-2012-017](#)

La conseillère Anne Ladouceur donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-51 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas.

Ce règlement a pour objet d'interdire le virage à gauche de la rue Simone-Monet-Chartrand vers la rue Alice-Parizeau.

#### **CV-2012-01-05**

**Avis de motion du Règlement RV-2012-11-52 modifiant le Règlement 97-946 concernant les limites au stationnement et à la vitesse, la localisation des signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le Règlement V93-747 et ses amendements de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome**

Réf. : [EI-GEN-2012-017](#)

Le conseiller Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-52 modifiant le Règlement 97-946 concernant les limites au stationnement et à la vitesse, la localisation des signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le Règlement V93-747 et ses amendements de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome.

Ce règlement a pour objet de supprimer l'interdiction de stationnement sur une partie de la rue Saint-Cyrille (secteur Saint-Jean-Chrysostome).

#### **CV-2012-01-06**

**Avis de motion du Règlement RV-2012-11-53 modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis**

Réf. : [EI-GEN-2012-017](#)

La conseillère Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-53 modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Ce règlement a pour objet de réduire la zone de 70 km/h sur une partie du chemin des Îles (secteur Lévis) et de diminuer la vitesse à 50 km/h sur une autre partie de ce chemin.

---

#### **CV-2012-01-07**

##### **Avis de motion du Règlement RV-2012-11-54 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale**

Réf. : [EI-GEN-2012-017](#)

Le conseiller Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-54 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Ce règlement a pour objet d'interdire en alternance le stationnement sur les rues Montcalm, de Billy et Saint-Maurice (secteur Lévis).

---

#### **CV-2012-01-08**

##### **Avis de motion du Règlement RV-2011-11-31 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial)**

Réf. : [URBA-2012-008](#)

Le conseiller Jean-Luc Daigle donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2011-11-31 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial).

Ce règlement a pour objet de remplacer les règlements adoptés par les conseils d'arrondissement par un règlement unique qui, notamment :

- assujettit la délivrance d'un permis ou d'un certificat exigé par la Ville pour les catégories de travaux déterminées au règlement, à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;
  - détermine les catégories de travaux assujetties, selon diverses catégories de constructions, de terrains et de zones ou partie de zones;
  - détermine les objectifs et critères d'évaluation applicables aux demandes d'approbation;
  - prévoit des dispositions administratives et procédurales applicables aux demandes.
- 

#### **CV-2012-01-09**

##### **Avis de motion du Règlement RV-2011-11-30 sur les dérogations mineures**

Réf. : [URBA-2012-014](#)

La conseillère Anne Ladouceur donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2011-11-30 sur les dérogations mineures.

Ce règlement a pour objet de remplacer les règlements adoptés par les conseils d'arrondissement par un règlement unique qui, notamment :

- habilite un conseil d'arrondissement à autoriser, sur demande, une dérogation mineure aux dispositions du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;
- prévoit des dispositions administratives et procédurales applicables aux demandes.

#### **CV-2012-01-10**

##### **Adoption du Projet de règlement RV-2011-11-31 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial)**

Réf. : [URBA-2012-008](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Projet de règlement RV-2011-11-31 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial).

Adoptée à l'unanimité

#### **CV-2012-01-11**

##### **Adoption du Projet de règlement RV-2011-11-30 sur les dérogations mineures**

Réf. : [URBA-2012-014](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Projet de règlement RV-2011-11-30 sur les dérogations mineures.

Adoptée à l'unanimité

#### **CV-2012-01-12**

##### **Adoption du Règlement RV-2012-11-43 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2012 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile**

Réf. : [FSA-TRE-2012-003](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-43 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2012 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une

maison mobile a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'exiger, pour l'exercice financier de 2012, d'un occupant d'un immeuble appartenant à la Ville de Lévis situé dans le secteur Lévis, sur lequel est placée une maison mobile, une compensation mensuelle pour l'usage de cet immeuble et de prévoir les modalités de paiement de celle-ci ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'adopter le Règlement RV-2012-11-43 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2012 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-01-13**

##### **Adoption du budget 2012 de la Société de transport de Lévis**

Réf. : [EI-2012-010](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le budget 2012 de la Société de transport de Lévis, tel qu'il est adopté par sa résolution 2011-199 et annexé à la fiche de prise de décision EI-2012-010.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-01-14**

##### **Appui à la Maison des aînés**

Réf. : [DVC-SOC-2012-007](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'appuyer la demande d'aide financière présentée par la Maison des aînés dans le cadre du programme de soutien aux organismes communautaires de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, pour l'actualisation et la mise à niveau de leur subvention récurrente, afin de permettre à l'organisme de réaliser sa mission auprès des personnes âgées lévisiennes.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-01-15****Félicitations à L'honorable Clément Samson**

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé à l'unanimité

De féliciter L'honorable Clément Samson, avocat au sein du cabinet Joli-Coeur Lacasse, pour sa nomination de juge puîné à la Cour supérieure du Québec (division de Québec).

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-01-16****Condoléances à Isabelle et Jeannot Demers**

Il est proposé par la mairesse  
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances des membres du conseil de la ville à Isabelle et Jeannot Demers et à tous les membres de leur famille à la suite du décès de leur mère.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-01-17****Période d'intervention des membres du conseil**

Quelques membres du conseil prennent la parole.

---

**CV-2012-01-18****Période de questions**

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

---

**CV-2012-01-19****Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

À 21 heures 05, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

---

Danielle Roy Marinelli, mairesse

---

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

---